

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

(RC)

**MARCHE PASSÉ SELON LA PROCEDURE ADAPTEE CONFORMEMENT AUX
ARTICLES L2120-1, R2123-1 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

POUVOIR ADJUDICATEUR

ÉTAT - MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

**DIRECTION D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE
DE CAYENNE**

OBJET DU MARCHÉ

**Guyane (973) – Matoury - Base Aérienne 367
Acquisition d'un groupe électrogène de secours**

REMISE DES OFFRES

Date limite de réception : **29/01/2026**
Heure limite de réception : **12h00 (heure locale)**

S O M M A I R E

ARTICLE 1. L'ACHETEUR PUBLIC.....	3
1.1. Nom et adresse de l'acheteur public	3
1.2. Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues	3
1.3. Lieu où l'on peut retirer ou demander les documents.....	3
1.4. Type d'acheteur public	3
ARTICLE 2. OBJET DU MARCHÉ	3
2.1. Description du marché	3
2.2. Etendue du besoin à satisfaire.....	4
2.3. Date limite d'achèvement des prestations	4
ARTICLE 3. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE.....	4
3.1. Conditions relatives au marché	4
3.2. Conditions particulières auxquelles est soumise la réalisation du marché	4
ARTICLE 4. PROCEDURE	5
4.1. Type de procédure	5
4.2. Critères utilisés lors de l'attribution du marché.....	5
4.3. Renseignements d'ordre administratifs.....	6
ARTICLE 5. AUTRES RENSEIGNEMENTS	6
5.1. Contenu du dossier de la consultation fournie au candidat.....	6
5.2. Modalités de remise des candidatures et des offres	7
5.3. Présentation des offres	7

ARTICLE 1. L'ACHETEUR PUBLIC.

1.1. Nom et adresse de l'acheteur public

MINARM/SGA/SID
Direction d'Infrastructure de la Défense de Cayenne
Quartier de la Madeleine
CS 56019
97306 CAYENNE Cedex
N° tél. : 05.94.39.56.75

1.2. Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Des renseignements administratifs qui ne nécessitent pas une réponse écrite à l'attention de tous les soumissionnaires peuvent être obtenus en téléphonant au :

Section marchés : Tél : 05.94.39.56.35 / 56.76 / 58 06

Pour obtenir tous les renseignements techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront poser des questions par voie électronique sur la plateforme des achats de l'État (PLACE) au maximum 6 jours avant la date limite de réception des offres à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

Une réponse est alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

1.3. Lieu où l'on peut retirer ou demander les documents

Les candidats pourront retirer le dossier de consultation des entreprises par voie électronique sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

1.4. Type d'acheteur public

L'acheteur public est l'Etat, Ministère des Armées.

ARTICLE 2. OBJET DU MARCHÉ

2.1. Description du marché

2.1.1. Type de marché

Le marché est un marché de fournitures courantes et services.

2.1.2. Marché fractionné

Sans objet.

2.1.3. Objet du marché

Guyane (973) – Matoury – Base Aérienne 367 – Acquisition d'un groupe électrogène de secours de 110 kVA.

2.1.4. Lieu d'exécution des travaux

Guyane (973) – Matoury – Base Aérienne 367.

2.1.5. Nomenclature CPV :

31121000-0 Groupe électrogène

2.1.6. Variantes

Aucune variante aux spécifications du cahier des charges ne sera acceptée.

2.2. Etendue du besoin à satisfaire

2.2.1. Description générale du besoin à satisfaire

Fourniture, pose et raccordement d'un groupe électrogène de secours au profit de la Base Aérienne 367.

2.2.2. Marchés négociés susceptibles d'être passés ultérieurement

Sans objet.

2.3. Date limite d'achèvement des prestations

Le délai de livraison est d'un (1) mois.

ARTICLE 3. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

3.1. Conditions relatives au marché

3.1.1. Cautions et garanties demandées

Sans objet.

3.1.2. Modalités essentielles de financement et de paiement

A) Prix du marché

Le présent marché sera conclu à prix global forfaitaire.

B) Mode de règlement

Le mode de règlement choisi par le pouvoir adjudicateur est le virement.

C) Règlement des comptes

Le CCAP du présent marché fixe dans son article 1.7 les prix et mode d'évaluation des prestations ainsi que les variations des prix et le mode de règlement des comptes.

D) Délais de paiement

Le délai de paiement est fixé à 30 jours.

3.1.3. Forme juridique que pourra revêtir le ou les titulaires.

Le marché sera attribué à une entreprise générale, soit à un groupement d'entreprises.

En cas de groupement conjoint :

Le mandataire devra être solidaire de ses cotraitants pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur en ce qui concerne l'exécution du marché.

3.2. Conditions particulières auxquelles est soumise la réalisation du marché

3.2.1. Dispositions relatives aux obligations de confidentialité

Les candidats auront à assurer la conservation des dossiers avec toutes les précautions de confidentialité requises et à le retourner au plus tard à la date fixée pour la remise des offres.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions de l'article 1.2.2 du cahier des clauses administratives particulières de ce marché qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait que les travaux à exécuter se situent dans une enceinte militaire à l'intérieur de laquelle des précautions particulières sont à prendre en permanence.

ARTICLE 4. PROCEDURE

4.1. Type de procédure

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée conformément aux articles L2120-1, R2123-1 du code de la commande publique.

4.2. Critères utilisés lors de l'attribution du marché

Le jugement de l'offre économiquement la plus avantageuse sera effectué selon les critères pondérés suivants :

- le prix : 80 points ;
- la performance technique : 20 points.

4.2.1. Modalités de notation des critères

Les offres seront jugées entre elles avec les critères suivants :

- **Notation du critère prix sur 80 points :**

- offre présentant le prix le plus bas : 80 points.
- calcul du nombre de points pour une autre offre :

$$\text{Points} = 80 \times \left[\frac{\text{Montant de l'offre présentant le prix le plus bas}}{\text{Montant de l'offre étudiée}} \right]$$

- **Notation du critère performance technique (*fiche technique*) sur 20 points :**

La performance technique sera notée d'après la fiche technique à fournir sur 20 points répartis de la façon suivante :

A. Critère 1 – niveau sonore (15 *points*).

Le niveau sonore pris en compte pour la notation de ce critère est le niveau de pression acoustique pondéré A (LpA) à 1 mètre et à 75 % de charge en mode production (PRP).

B. Critère 2 – consommation en carburant (5 *points*).

La consommation en carburant prise en compte pour la notation de ce critère est la consommation à 75 % de charge en production (PRP) en litre par heure.

Niveau sonore (15 <i>points</i>)	0	Ecart supérieur à 3 dB(A) par rapport au meilleur niveau sonore ou non fourni
	9	Ecart inférieur ou égal à 3 dB(A) par rapport au meilleur niveau sonore
	11	Ecart inférieur ou égal à 2 dB(A) par rapport au meilleur niveau sonore
	13	Ecart inférieur ou égal à 1 dB(A) par rapport au meilleur niveau sonore
	15	Meilleur niveau sonore
Consommation en carburant (5 <i>points</i>)	5 x (consommation en carburant la plus basse / consommation en carburant de l'offre étudiée) La note zéro est attribuée si le critère n'est pas fourni.	

- Modalités de pondération de la notation :

La note finale de chaque soumissionnaire sera constituée par la somme du :

- nombre de points obtenu par le soumissionnaire pour le critère prix ;
- nombre de points obtenu par le soumissionnaire pour le critère performance technique.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera celle ayant obtenue la note finale avec le nombre de points le plus élevé, calculée selon la méthode précédente.

Nota : En cas d'égalité arithmétique de la note finale (prix + performance technique), le critère prix sera prépondérant.

IMPORTANT : le tableau des marques et types est **indispensable**, la non fourniture de celui-ci renseigné et accompagné de la fiche technique rendra l'offre irrégulière.

4.3. Renseignements d'ordre administratifs

4.4.1. Documents contractuels et documents additionnels

A) Date limite et conditions d'obtention

Sans objet.

B) Conditions et mode de paiement des cautions

Sans objet.

4.4.2. Date limite de réception des offres

Les dossiers devront parvenir impérativement avant la date figurant en page de garde du présent règlement de consultation.

4.4.3. Langue dans laquelle les offres doivent être rédigées

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

4.4.4. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Le délai de validité des offres est fixé dans l'acte d'engagement. Il est de six (6) mois. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres figurant en page de garde du présent règlement de consultation.

ARTICLE 5. AUTRES RENSEIGNEMENTS

5.1. Contenu du dossier de la consultation fournie au candidat

Le Dossier de Consultation (DC) est remis gratuitement à chaque candidat et contient les pièces suivantes :

- le Règlement de Consultation (RC) ;
- l'Avis d'Appel à la Concurrence (AAC) ;
- l'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes ;
- la Décomposition du Prix Global Forfaitaire (DPGF) ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes ;
- le DC1 et DC2 ;
- l'attestation sur l'honneur ;
- la fiche de renseignements sur l'entreprise ;
- le guide de démarrage de SUBCLIC ;
- l'arrêté ministériel du 19 mai 2020.

5.2. Modalités de remise des candidatures et des offres

Par voie électronique sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse suivante :

www.marches-publics.gouv.fr

La copie de sauvegarde doit être déposée à l'adresse suivante :

Direction d'infrastructure de la défense de Cayenne
Quartier de la Madeleine
97300 CAYENNE

Important : Les candidats ou soumissionnaires sont alertés sur le fait que le site de la plateforme des achats de l'État (PLACE) fait l'objet de dysfonctionnements récurrents depuis plusieurs mois.

Par conséquent, les candidats ou soumissionnaires sont très fortement invités à remettre une copie de sauvegarde (clé USB ou papier) conformément aux dispositions de l'article R 2132-11 dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres et conformément aux modalités de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la copie de sauvegarde. L'utilisation de cette copie de sauvegarde sera effectuée conformément à l'article 2 - II - 2° de l'arrêté cité précédemment.

Les candidats et soumissionnaires sont informés qu'en l'absence de copie de sauvegarde et dans le cas où l'offre d'un candidat ou soumissionnaire ne pourrait être ouverte, le représentant du pouvoir adjudicateur sera tenu de l'écarter.

La copie de sauvegarde peut être déposée en format numérique (clé usb) ou papier à l'adresse suivante :

Direction d'infrastructure de la défense de Cayenne
Division administration – Section marchés
Quartier de la Madeleine
97300 CAYENNE

Ce support numérique ou papier devra alors être placé dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde ».

5.3. Présentation des offres

5.3.1. Documents à remettre

L'offre à remettre par chaque soumissionnaire comprendra **obligatoirement 2 dossiers** avec les pièces suivantes :

Dossiers relatifs à la candidature :

- DC1 et DC2 ou DUME (intégralement renseignés) et les attestations sur l'honneur et renseignements conformes à l'article R 2143-3 du code de la commande publique ;
- un extrait Kbis datant de moins de 3 mois ;
- une attestation URSSAF datant de moins de 6 mois ;
- une attestation d'assurance civile et décennale ;
- la fiche de renseignement des entreprises ;
- la déclaration sur l'honneur ;
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger.
- dans le cas où le candidat est en redressement judiciaire, une copie du jugement.

Les documents administratifs de la société peuvent être intégrés sur le site des marchés publics.

Dossiers relatifs à l'offre :

- **L' acte d'engagement** et ses annexes : à compléter, dater et signer (si la signature électronique n'est pas possible, il sera signé ultérieurement) par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché.

Le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations sous-traitées et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.

- **La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)** : cadre ci-joint à compléter sans modification, datée et signée ;
- **Le tableau des marques et types** : à renseigner et à accompagner de la fiche technique.

5.3.2. Documents demandés à l'attributaire

Conformément aux articles R 2143-6 à 10 du code de la commande publique, le marché ne sera attribué au candidat retenu que sous réserve qu'il produise dans un délai de **10** jours, à compter de la date de réception de la demande de la personne représentant le pouvoir adjudicateur, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.

5.3.3. Modifications de détail au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

A Cayenne, le 08/01/2026.

L'ingénieur en chef de 1^{re} classe Emmanuel RICHARD
Directeur d'infrastructure de la défense de Cayenne

